



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2005
Français
Original: anglais

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. L'Afrique de l'Ouest offre un tableau contrasté. Certains États de la sous-région se sont résolument engagés sur la voie de réformes économiques et démocratiques, mais bien que l'intensité des conflits ait diminué et que le nombre de personnes tuées au cours de combats ait baissé par rapport à l'année dernière, la sous-région reste extrêmement vulnérable. Certains conflits ne semblent guère perdre de leur acuité, et des enfants soldats et des mercenaires continuent d'être utilisés, les armes légères continuent à proliférer, l'impunité reste très courante pour les auteurs de violations des droits de l'homme, notamment de violences exercées contre les femmes, le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter, la corruption règne, l'exode rural et certaines tendances démographiques, en particulier la croissance explosive des plus grandes villes, sapent toute perspective de croissance par habitant, et le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses continuent de se propager dans de nombreux pays.

2. Le présent rapport a pour but d'informer le Conseil de sécurité des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la déclaration de son président en date du 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7), publiée à l'issue de l'examen par le Conseil de mon rapport du 12 mars sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200), ainsi que de l'application des recommandations faites par la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest du 20 au 29 juin 2004 (S/2004/525).

3. Le rapport décrit les mesures prises ou envisagées en réponse aux appels lancés par le Conseil de sécurité en vue d'un renforcement de la collaboration entre les entités des Nations Unies et leurs divers partenaires afin de promouvoir l'adoption d'une approche cohérente de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. Il fait également le bilan des efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la communauté internationale en général pour traiter certains des principaux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers mentionnés dans les rapports susmentionnés, notamment les suivants :



- a) La collaboration entre les divers partenaires œuvrant pour la paix et la sécurité;
- b) La lutte contre la prolifération des armes légères, notamment les recommandations sur les mesures supplémentaires que le Conseil de sécurité pourrait prendre;
- c) L'harmonisation des programmes de désarmement, de démobilisation et réinsertion (DDR), en particulier les programmes intéressant les femmes et les enfants;
- d) La recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés;
- e) La promotion de la réforme du secteur de la sécurité, notamment les moyens de faire face au phénomène des barrages routiers;
- f) L'élaboration de stratégies intégrées dans les zones frontalières sensibles.

II. Efforts menés pour élaborer une approche intégrée et coordonnée de la prévention des conflits

Collaboration entre entités des Nations Unies

4. Conformément à son mandat consistant à améliorer la contribution des Nations Unies à l'instauration de la sécurité et de la paix en Afrique de l'Ouest, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest maintient des contacts systématiques avec d'autres entités des Nations Unies dans la sous-région pour faciliter les échanges d'informations et d'analyses, mettre au point des stratégies, promouvoir la planification commune et accroître les chances d'une approche régionale intégrée des questions transfrontalières. À cette fin, les chefs des cinq missions de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies en Afrique de l'Ouest se réunissent périodiquement, et leur dernière réunion a eu lieu à Monrovia en décembre 2004. Les commandants des forces des trois opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région ont tenu des réunions de plus en plus fréquentes avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour évaluer les menaces sous-régionales qui pèsent sur la stabilité régionale. Un secrétariat intermissions, dont la présidence est assurée à tour de rôle par chacun des commandants, a été créé pour coordonner les réunions et renforcer la coopération entre les missions. Mon prochain rapport sur la coopération entre les missions en Afrique de l'Ouest donnera des informations plus détaillées sur les progrès accomplis dans des domaines tels que l'échange d'informations, l'utilisation conjointe des avoirs par les missions, notamment pour des patrouilles conjointes le long des frontières, et la logistique.

5. Une très grande attention continue à être portée aux moyens de réduire les conséquences humanitaires néfastes des conflits qui ravagent plusieurs pays de la sous-région. À cet égard, le processus global d'appel interinstitutions pour l'Afrique de l'Ouest, entre autres, constitue un instrument utile pour harmoniser les appels lancés en vue de la fourniture d'une aide humanitaire aux pays en situation de crise de même qu'aux États voisins affectés par ces crises. En 2005, cette procédure a été axée principalement sur les efforts visant à aider à remédier à la détérioration de la sécurité en Afrique de l'Ouest, ce qui explique la collaboration étroite qui a été instaurée entre les acteurs humanitaires, politiques et militaires.

6. Au début de 2004, un groupe de travail pour une initiative de protection régionale a été mis en place afin de s'occuper des principales questions de protection humanitaire. Ce groupe a désormais été fusionné avec le Groupe de coordination des affaires humanitaires au niveau sous-régional qui se réunit une fois par mois sous la présidence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La collecte de données sur diverses questions relatives à la protection humanitaire au niveau de la sous-région a commencé, et un coordonnateur régional (détaché par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) doit être déployé prochainement pour faciliter les activités de protection interinstitutions.

Action menée par les États de l'Union du fleuve Mano

7. Des perspectives encourageantes pour la réactivation de l'Union du fleuve Mano sont apparues à la suite du Sommet des chefs d'État tenu le 20 mai 2004 à Conakry (Guinée). Ce sommet, auquel le Président de la Côte d'Ivoire a également participé, a demandé aux services de sécurité et de renseignement des trois États membres de mettre en place des mécanismes efficaces de consultation et de contrôle, notamment sur les moyens de régler le problème des mercenaires. Un deuxième sommet devrait avoir lieu très prochainement, si tout va bien, pour déterminer les moyens pratiques de promouvoir la confiance, la paix et la stabilité dans la sous-région. Cette évolution s'inscrit dans la ligne de l'appel que le Conseil de sécurité a lancé aux États de l'Union du fleuve Mano pour qu'ils reprennent le dialogue.

8. Des efforts sont également en cours, avec le soutien des Nations Unies, pour effectivement réactiver l'Union du fleuve Mano, afin de contribuer à renforcer la coopération institutionnelle systématique entre les trois États membres de l'Union, et entre la sous-région et ses partenaires internationaux. Un fait nouveau très intéressant à cet égard est la décision que le Groupe de contact international pour le Libéria a prise à sa septième session de travail tenue le 17 septembre 2004 d'élargir son mandat et sa portée pour y inclure les autres pays de l'Union du fleuve Mano, ainsi que la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire, compte tenu de la volonté de la communauté internationale de faire face aux dimensions régionales de diverses crises nationales.

Action conjointe de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union européenne en ce qui concerne les problèmes transfrontaliers

9. Suite à la mission d'évaluation conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies auprès du secrétariat de la CEDEAO en février 2004, et compte tenu de l'appel que le Conseil de sécurité a lancé à la CEDEAO afin qu'elle travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et ses partenaires pour mettre au point une politique régionale de prévention des conflits, la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont conclu un accord de coopération et mis au point un programme de travail commun axé sur les objectifs suivants : prévention de la prise du pouvoir par des moyens inconstitutionnels; contribution à l'amélioration de la capacité de la CEDEAO en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de stabilisation après les conflits; mise au point d'une stratégie régionale pour faire face au problème du chômage des jeunes en tant que facteur d'instabilité; moyens d'encourager une approche régionale de la prévention des conflits. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO travailleront en étroite collaboration avec

l'Union européenne à l'exécution d'un grand nombre de ces activités communes. Un groupe de travail composé de représentants de l'Union européenne, de la CEDEAO et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a été créé et chargé d'élaborer un plan d'action qui doit être soumis à la prochaine réunion de la troïka au niveau ministériel en mai 2005 pour approbation, puis au Conseil de sécurité pour information.

10. Suite à ma recommandation de 2004, qui a reçu l'appui du Conseil de sécurité, relative à la nécessité pour les gouvernements de la région d'honorer leurs engagements concernant la libre circulation des personnes et des biens, et de prendre les mesures nécessaires pour réduire l'extorsion pratiquée aux barrages routiers, un effort associant la CEDEAO, l'Union européenne et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest doit être lancé en 2005. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre effective du Protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation des personnes et des biens et également de faire face aux problèmes des barrages routiers et de l'extorsion qui y est associée. Cette initiative est prise dans le cadre du plan d'action qui a été élaboré par le secrétariat de la CEDEAO en vue de faciliter les mouvements transfrontières des personnes et des biens au moyen de mesures appropriées dans le domaine des transports routiers, et qui est exécuté en collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres partenaires de développement.

11. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a récemment reçu des fonds du Bureau de l'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) pour un projet sous-régional de protection de l'enfance. Ce projet a pour but d'améliorer la coordination des initiatives prises dans la sous-région en matière de protection de l'enfance en appuyant des systèmes d'échange d'informations entre gouvernements, organismes des Nations Unies et organismes de protection de l'enfance à travers les frontières, l'accent étant mis sur l'établissement de bases de données compatibles dans toute la sous-région. Une attention particulière sera accordée à l'harmonisation des approches adoptées vis-à-vis du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la violence sexuelle et sexiste, et des enfants séparés de leur famille. En outre, l'UNICEF continuera à apporter un appui technique et financier au Groupe de la protection de l'enfance de la CEDEAO, afin de renforcer sa capacité de supervision pour les enfants touchés par les conflits armés.

12. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1539 (2004), s'est déclaré particulièrement préoccupé par la situation des enfants touchés par les conflits armés dans plusieurs pays, notamment les États ouest-africains de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Conformément à cette résolution, tous les États Membres de la CEDEAO sont désormais parties à la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, suite à sa ratification par le Libéria en juin 2004. En outre, les organismes de protection de l'enfance, notamment les organisations de la société civile, aident actuellement le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à établir son rapport sur l'application de la résolution 1539 (2004) du Conseil de sécurité.

Collaboration avec les organisations de la société civile et contribution de ces organisations

13. Suite aux appels répétés que le Conseil de sécurité a lancés aux organisations internationales afin qu'elles collaborent de façon plus systématique avec les acteurs de la société civile à la gestion des crises et à la prévention des conflits, les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes, ont été de plus en plus souvent invitées par les entités des Nations Unies qui mènent des activités dans la sous-région à participer à l'élaboration et à l'exécution de plans d'action sur les questions transfrontalières qui font l'objet du présent rapport. De nombreuses entités des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ont établi des réseaux d'organisations de la société civile partenaires avec lesquels elles collaborent régulièrement. Une assistance technique et financière supplémentaire est nécessaire pour permettre aux organisations de la société civile et aux collectivités locales d'exécuter les projets et d'entreprendre des travaux de sensibilisation, en particulier dans les zones éloignées. La Section des droits de l'homme et de la protection de la Mission des Nations Unies au Libéria a, par exemple, créé un groupe chargé de promouvoir le renforcement des capacités des organisations de la société civile grâce à la formation et à l'appui logistique et en encourageant la constitution de groupements et de réseaux.

14. Considérant le rôle crucial joué par la société civile dans la promotion de la paix et de la sécurité, un centre de coordination pour la société civile, financé par le programme régional du PNUD pour renforcer les capacités régionales de l'Afrique en matière de consolidation de la paix, a été créé au secrétariat de la CEDEAO. Les organisations de la société civile ont pour leur part créé le Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest en tant qu'organisme de coordination pour l'intégration régionale, la paix et la sécurité. Le Forum a élaboré d'importantes initiatives pour renforcer les capacités et coordonner les efforts de la société civile, et pour superviser la conduite d'élections, contribuer à la mise en œuvre des accords de paix et encourager les États membres de la CEDEAO à honorer les obligations qui leur incombent aux termes d'initiatives telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les protocoles de la CEDEAO.

15. De nombreuses organisations de la société civile contribuent à la diffusion de l'information et à des activités de sensibilisation au niveau des populations locales et des collectivités en ce qui concerne le moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères. En outre, les missions politiques et les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région, agissant en collaboration avec les groupes locaux de la société civile, diffusent régulièrement des messages de paix aux collectivités touchées. Le Réseau régional intégré d'information (IRIN) a élaboré un projet pour lequel un financement a été demandé, en vue d'établir des stations radio le long des frontières dans le but de produire des programmes à l'intention des voyageurs et des résidents le long du couloir de transport Abidjan-Lagos, l'accent étant mis en particulier sur la sensibilisation au problème du sida. Radio IRIN diffuse actuellement des programmes en Côte d'Ivoire et au Libéria. Des activités de formation sur le terrain et des programmes en coproduction avec des stations locales, nationales et indépendantes, de radiodiffusion, en particulier, à l'intention de collectivités frontalières sensibles sont exécutées.

16. En décembre 2004, à New York, le Bureau du Pacte mondial du Secrétariat de l'ONU a organisé une réunion en vue de parvenir à un accord sur les moyens par lesquels le secteur privé, agissant en collaboration avec d'autres partenaires, pourrait apporter une contribution positive à la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest. Une réunion de suivi doit avoir lieu à Dakar au début de 2005, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative vise en particulier à identifier et promouvoir des pratiques commerciales qui tiennent compte des besoins des collectivités locales, en particulier de celles affectées par des conflits.

III. Progrès accomplis dans le règlement de problèmes transfrontaliers spécifiques, y compris nouvelles recommandations

Lutte contre la prolifération des armes légères

17. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 mars 2004, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les moyens dont dispose la CEDEAO pour lutter contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. À cette fin, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en Afrique (PCASED) a été remplacé par le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO. Le Programme a pour but de faciliter le processus visant à transformer le moratoire de la CEDEAO en instrument juridiquement obligatoire, à renforcer les capacités des commissions nationales et à les aider à élaborer des plans d'action nationaux. La CEDEAO a également créé un groupe des armes légères, qui jouera un rôle chef de file dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO en matière de lutte contre les armes légères, y compris de surveillance du moratoire et sa transformation en convention.

18. En 2004, le Bénin, le Cap-Vert et le Libéria ont ratifié le Protocole pour lutter contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu et de pièces, éléments et munitions destinés à de telles armes, qui complète la Convention des Nations Unies de 2002 contre la criminalité transnationale organisée. Le Burkina Faso et le Mali sont d'autres États d'Afrique de l'Ouest qui ont ratifié le Protocole. Le Bureau de la prévention des crises et de relèvement du PNUD a lancé un projet de lutte contre les armes légères dans les États de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire, en vue de renforcer l'harmonisation des mesures prises pour lutter contre la prolifération de ces armes dans la sous-région et de soutenir les efforts de renforcement des capacités des commissions nationales en matière de lutte contre la prolifération des armes légères.

19. En sus des recommandations contenues dans mon rapport de mars dernier, la mission que le Conseil de sécurité a effectuée en Afrique de l'Ouest en 2004 m'a prié de formuler des recommandations concernant les mesures supplémentaires que le Conseil de sécurité pourrait prendre pour contribuer à réduire la prolifération d'armes légères dans la sous-région. À cette fin, le Conseil voudra peut-être saluer la création du Groupe des armes légères de la CEDEAO et demander aux États Membres de lui apporter des contributions généreuses pour qu'il puisse fonctionner efficacement. Ceci renforcera le pouvoir de la CEDEAO dans ce domaine, et aidera à traduire en actions concrètes la volonté politique renouvelée des États d'Afrique de l'Ouest de faire de la lutte contre la prolifération des armes légères l'objectif

prioritaire de leurs politiques en matière de paix et de sécurité. Le Conseil souhaitera peut-être aussi encourager les donateurs à fournir des ressources adéquates pour appuyer les travaux du nouveau Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO. Il convient de rappeler que si le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité au développement en Afrique n'a pas pu tenir ses promesses, c'est en partie parce qu'il manquait de ressources. Le Conseil pourrait aussi envisager de donner aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier à celles qui ont été créées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pouvoir et les ressources nécessaires pour surveiller et faire appliquer les embargos sur les armes. À cet égard, je me félicite de l'adoption récente par le Conseil de sécurité de sa résolution 1584 (2005), qui donne à l'Opération de paix en Côte d'Ivoire le pouvoir et les moyens de surveiller, selon qu'il conviendra, l'application effective de l'embargo sur les armes institué à l'encontre de ce pays aux termes de sa résolution 1572 (2004).

20. Le contrôle effectif de la prolifération des armes légères nécessite également l'entière collaboration des producteurs et fournisseurs d'armes. Le Conseil voudra peut-être demander à d'autres producteurs et fournisseurs d'armes de suivre l'exemple du Groupe de Wassenaar, dont les membres ont mis en place un arrangement officiel de coopération avec les États d'Afrique de l'Ouest en vue d'assurer le respect du moratoire de la CEDEAO. En outre, comme l'expérience montre que le marquage et le traçage des armes légères est un instrument efficace de contrôle du mouvement de ces armes, le Conseil souhaitera peut-être aussi recommander que toutes les armes légères utilisées dans le cadre des missions de maintien de la paix soient marquées, selon qu'il conviendra, par l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec les pays fournissant des contingents, pour qu'il soit possible de les tracer.

21. Le Conseil voudra peut-être aussi produire une liste pour dénoncer publiquement les particuliers, sociétés, groupes et pays qui enfreignent les embargos sur les armes et le moratoire de la CEDEAO. Considérant les liens étroits qui existent entre le trafic des armes légères et d'autres activités criminelles, en particulier le trafic de ressources naturelles (diamants, bois d'œuvre, etc.) et la traite d'êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, le Conseil voudra peut-être aider à traduire les responsables de ces crimes devant la Cour pénale internationale pour qu'elle les juge.

Harmonisation des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), notamment des programmes en faveur des enfants soldats

22. En réponse à la proposition de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en 2003 concernant l'adoption d'une approche intégrée (voir S/2003/688) et à ma propre recommandation en la matière, les présences des Nations Unies ont engagé un vaste effort en vue d'harmoniser les programmes de DDR dans la sous-région et d'éliminer les contradictions qui existent entre eux. Une telle stratégie régionale devrait contribuer à réduire les mouvements transfrontaliers de combattants et d'armes et assurer la consolidation des processus de paix dans toute la région.

23. Pour élaborer plus facilement un plan d'action régional, des ateliers ont été organisés à Dakar en mai et août 2004 à l'intention des missions de paix des Nations

Unies dans la sous-région, ainsi que des organismes des Nations Unies et des partenaires du développement présents en Afrique de l'Ouest. Les participants à ces ateliers ont reconnu que si chaque programme de DDR était fonction de facteurs politiques, économiques, sociaux et géopolitiques locaux, il convenait d'adopter une approche harmonisée et d'avoir une conception commune de ces programmes. Les ateliers ont principalement porté sur les aspects clefs, pour lesquels une collaboration et une harmonisation transfrontalières sont considérées comme essentielles – les enfants combattants, les combattants étrangers, les femmes combattantes, les milices, l'aspect monétaire et les programmes de DDR dans les pays qui ne sont pas en guerre mais qui sont durement touchés par les conflits armés chez leurs voisins – et ont débouché sur un ensemble de recommandations et de principes directeurs concrets quant à la façon d'assurer le succès des programmes. Par la suite, les commissions nationales pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion se sont regroupées en réseaux afin de procéder à des échanges réguliers de données d'expérience. Ainsi, par exemple, des représentants de la Commission régionale de la Sierra Leone se sont rendus au Libéria et des représentants de la Commission nationale de Côte d'Ivoire se sont rendus en Guinée-Bissau et au Libéria pour tirer les enseignements des programmes de DDR dans ces deux pays.

24. Les deux ateliers susmentionnés sont notamment parvenus à la conclusion que la phase de réinsertion avait une importance clef pour le succès des programmes de DDR, et devait par conséquent être planifiée longtemps à l'avance. Une attention particulière devrait être accordée aux programmes pour les enfants, car il existe un risque très important de voir les ex-combattants qui ont déjà bénéficié de programmes de DDR être à nouveau recrutés par les parties en lutte au cas où la société retomberait dans la violence. C'est probablement ce qui s'est produit à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire au moment de la brusque flambée des hostilités en Côte d'Ivoire en novembre 2004. En outre, il est indispensable de disposer de ressources suffisantes pour assurer la poursuite à long terme des programmes de réinsertion des anciens combattants, notamment des femmes et des enfants.

25. Il a été convenu que d'une manière générale les programmes de DDR ne devraient pas prévoir le versement d'argent aux enfants, de tels paiements étant susceptibles d'avoir un effet incitatif et en particulier de pousser les commandants à recruter des enfants puis à les faire prendre en charge par les programmes de DDR afin de pouvoir ensuite leur reprendre l'argent reçu. Ils tendent par ailleurs à renforcer l'idée selon laquelle les enfants sont récompensés pour avoir participé aux hostilités alors qu'en réalité la majorité des enfants victimes de conflits armés ne reçoivent qu'une assistance minime. Un programme spécifiquement destiné aux anciens enfants combattants devrait prévoir, dans toute la mesure possible, la participation dès le début des communautés locales à la planification et à la gestion de la réinsertion des enfants dans la société.

26. L'un des principaux objectifs des programmes de DDR pour les enfants combattants étrangers devrait être le rapatriement dans le pays d'origine. L'UNICEF et des organismes de protection de l'enfance ont organisé en juin 2004 à Dakar une réunion destinée à élaborer une stratégie de rapatriement et de réinsertion des enfants combattants étrangers après leur démobilisation. Le fléau des ex-combattants étrangers reste une tragédie très largement ignorée; sur les 91 220 qui ont été récemment démobilisés au Libéria, 11 780 (12 %) étaient des enfants et

11 673 d'entre eux (99 %), dont 2 378 filles, ont retrouvé leur famille. Une trentaine sont rentrés du Libéria.

27. Il faudrait accorder une attention particulière aux femmes combattantes, qu'elles aient directement pris part aux combats ou qu'il s'agisse de « personnel de soutien » (cuisinières, « femmes », porteuses, etc.). Les fillettes sont particulièrement exposées à certains types de crimes, tels que viols, exploitation sexuelle ou mariage forcé qui se traduisent fréquemment par des grossesses et des infections par des maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida. Des experts ont défini des normes appropriées pour le traitement des combattantes dans les cantonnements et les camps de démobilisation. Les procédures types actuellement rédigées par l'UNIFEM à ce sujet seront également utiles. La MINUL travaille en liaison étroite avec l'UNICEF et le FNUAP pour que le programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion au Libéria tienne pleinement compte de ces groupes d'anciens combattants.

28. Il est essentiel de trouver un financement fiable à l'appui des activités de réinsertion, réinstallation, et autres « R » afin d'assurer le bon déroulement des programmes. L'UNICEF et les organismes de protection de l'enfance continuent de veiller à ce que les programmes de réinsertion mettent l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et l'acquisition des compétences nécessaires à la vie en société ainsi que sur la réinsertion des enfants au sein de la communauté. Le secrétariat de la CEDEAO met en œuvre, en collaboration avec le PNUD et l'Union du fleuve Mano, un programme consacré à la réinsertion des jeunes au chômage et à la participation des jeunes au processus de paix.

29. De fait, la réinsertion socioéconomique des ex-combattants dépend dans une large mesure d'une accélération de la croissance économique et de la création de nouveaux emplois. Étant donné que la pauvreté et le chômage figurent parmi les causes profondes de nombre de conflits de la sous-région, des programmes de création d'emplois et de relance économique qui donneraient aux jeunes, y compris aux ex-combattants, de nouvelles possibilités de travail, contribueraient au succès des programmes de DDR.

30. En collaboration avec le BIT, divers organismes des Nations Unies, la CEDEAO, des organisations de la société civile et le secteur privé, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a entrepris d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la source d'instabilité que constitue le chômage des jeunes. Ainsi que l'a noté la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en 2004, la création d'emplois et d'opportunités économiques est un facteur essentiel d'une paix durable. Si des progrès ne sont pas réalisés dans ce domaine, les pays peuvent facilement retomber dans de nouveaux conflits, qui s'étendraient alors aux États voisins. Il convient par conséquent d'accorder une attention particulière à l'élaboration de projets susceptibles d'empêcher que les conflits ne s'étendent à d'autres États.

Recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés

31. Compte tenu du souhait du Conseil de sécurité de trouver une solution durable au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la sous-région, la CEDEAO et le HCR ont convenu d'entreprendre en commun une série d'activités dans quatre grands domaines : a) la sécurité dans les camps de réfugiés; b) la prévention, la préparation préalable et les mesures en faveur des réfugiés;

c) l'examen des traités et protocoles de la CEDEAO en vue d'harmoniser les politiques en matière de réfugiés en Afrique de l'Ouest; et d) les questions touchant les réfugiés, les rapatriés et le développement.

32. La section de coordination humanitaire de la MINUL a organisé un atelier consacré au droit de propriété des rapatriés, qui mettait l'accent sur l'importance d'une nouvelle législation pour protéger les droits des veuves, qui devrait contribuer à minimiser les différends qui risquent de menacer la paix et la cohésion sociales. Les solutions actuellement examinées devraient continuer de tenir compte de la situation des communautés d'accueil afin de ne pas y rendre les conditions de vie encore plus précaires, en particulier en ce qui concerne les terres disponibles et la gestion de ces terres ainsi que de l'écosystème en général, qui est souvent à l'origine de tensions et de différends dans de nombreuses régions de la Guinée Forestière dont les communautés accueillent des réfugiés libériens et sierra-léonais depuis des années. Les partenaires du développement devraient faire tout leur possible pour aider les communautés locales à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la déforestation massive dans ces régions, notamment en leur fournissant d'autres sources d'énergie que le bois.

Réforme du secteur de la sécurité

33. L'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité, considéré comme un élément essentiel de la paix et de la stabilité dans la région, va dans le sens de ce que souhaitent de nombreux Africains de l'Ouest. Bien que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUCIL) se soit engagée dans un transfert en douceur aux forces armées et de sécurité sierra-léonaises de la responsabilité principale de la sécurité intérieure et extérieure, pour de nombreux Sierra-Léonais, il s'agit surtout de savoir comment celles-ci se comporteront une fois que les forces de maintien de la paix des Nations Unies auront quitté le pays. En Guinée-Bissau, les forces armées et de sécurité sont l'un des principaux facteurs d'instabilité, tandis qu'au Libéria c'est l'absence de réforme qui explique notamment la reprise de la violence après la fin de la première guerre civile et les élections présidentielles de 1997.

34. De plus, il existe toujours dans la région des aventuriers qui essaient de saisir le pouvoir par les armes. Au cours des 12 derniers mois, par exemple, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Guinée, Guinée-Bissau et Mauritanie – ont déclaré avoir été victimes de tentatives de coup d'État. De plus, on constate que certains membres des forces armées et de sécurité sont liés à des activités illicites, telles que la contrebande d'armes, de drogues et de ressources naturelles, le trafic d'êtres humains, l'extorsion aux barrages routiers et le blanchiment de capitaux ou participent d'une façon ou d'une autre à de telles activités.

35. Les présences des Nations Unies en Afrique de l'Ouest continuent, en liaison étroite avec les partenaires du développement, d'appuyer les efforts des États membres de la CEDEAO pour réformer le secteur de la sécurité. À cet effet, une importante réunion a été organisée à Dakar les 22 et 23 novembre 2004 avec la participation d'officiers supérieurs des forces armées et de sécurité des pays de la sous-région ainsi que des ministres des finances et de la défense des pays concernés et de représentants des organismes des Nations Unies, des partenaires internationaux du développement et d'organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest. Les participants sont parvenus à un consensus quant à ce que devait être la réforme de la

sécurité en Afrique de l'Ouest et ont examiné des projets concrets dans trois grands domaines, à savoir la situation sanitaire des forces armées et de sécurité, en particulier la lutte contre le VIH/sida; les forces de sécurité et les insuffisances en matière d'administration de la justice et enfin, la lutte contre les activités criminelles.

36. La CEDEAO étudie à l'heure actuelle en collaboration avec l'ONUDC comment améliorer les mécanismes de contrôle aux frontières en développant les flux d'information entre organismes nationaux chargés de l'application des lois, comme en constituant un réseau et en mettant en place une coopération régionale en matière d'application des lois. Tous deux travaillent également à l'élaboration d'un projet qui permettrait d'offrir aux organismes nationaux chargés de l'application des lois, des programmes de formation informatiques aux différentes techniques d'investigation. Je suis heureux de constater que certains partenaires du développement se montrent de plus en plus intéressés par la réforme du secteur de la sécurité et, qu'en particulier, l'Union européenne a prié la CEDEAO de lui soumettre des projets qu'elle pourrait financer.

Élaboration de stratégies intégrées dans les zones frontières sensibles

37. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en 2004 a conclu qu'il fallait accorder une attention prioritaire aux zones particulièrement sensibles, en particulier la Guinée Forestière, qui est limitrophe de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux provinces du Mali et du Burkina Faso frontalières de la Côte d'Ivoire. Des activités telles que le recrutement de mercenaires et d'enfants soldats, le trafic illégal d'armes et de drogue, le banditisme et l'extorsion aux barrages routiers sont fréquemment concentrées le long des zones frontalières instables. Ces zones sont également particulièrement exposées à la dégradation de l'environnement, et la présence de nouveaux arrivants crée fréquemment des tensions dans les communautés d'accueil. En conséquence, la mission a recommandé que les Nations Unies travaillent à la mise au point de stratégies intégrées, en coopération avec les gouvernements concernés, afin de traiter la vaste gamme de problèmes qui existent dans ces régions et d'essayer de prévenir une nouvelle extension des conflits (S/2004/525, par. 58).

38. Nombre de problèmes frontaliers ne pourront être réglés que par une action commune des pays et des peuples concernés. L'un des moyens d'y parvenir consiste à élaborer des stratégies régionales intégrées de stabilisation de ces zones et à encourager leur adoption. Par exemple, la MINUL a établi une carte des organisations féminines participant à des petites activités génératrices de revenus de façon à faciliter leur regroupement en réseau. Dans ce cadre, elle a organisé un bazar qui a permis à des commerçantes de divers pays d'Afrique de l'Ouest de se rencontrer et de partager leurs idées et leurs stratégies, en vue notamment de renforcer les échanges commerciaux transfrontaliers. Le secteur privé peut également fournir un appui à cet égard en réalisant des projets régionaux ou des investissements et en créant des emplois, en particulier dans les communautés frontalières. L'assistance de la communauté internationale, notamment afin de renforcer les capacités des groupes de la société civile qui s'efforcent d'encourager une culture transfrontalière de paix et d'aider les gouvernements d'Afrique de l'Ouest à lutter contre les activités transfrontalières illicites, y compris le trafic d'armes et de drogue, serait particulièrement utile.

39. Une nouvelle initiative, intitulée « Stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest », dirigée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à laquelle participent les équipes de pays et les missions de paix concernées des Nations Unies, la CEDEAO, des partenaires du développement et des groupes de la société civile, a été lancée en octobre 2004 pour faire face aux problèmes qui se posent dans les régions frontalières d'Afrique de l'Ouest. Cette initiative a permis d'élaborer des stratégies intégrées pour quatre groupes de pays, à savoir : a) Guinée/Côte d'Ivoire/Libéria/Sierra Leone; b) Mali/Burkina Faso/Côte d'Ivoire/Ghana; c) Mauritanie/Mali/Niger; et d) Sénégal/Gambie/Guinée-Bissau. Bien que chaque stratégie soit propre au groupe concerné, toutes quatre présentent un certain nombre d'éléments communs, et certaines recommandations s'appliquent aux quatre groupes. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest prévoit d'organiser en 2005, avec une grande diversité de partenaires, des réunions de suivi dans certaines des zones concernées.

IV. Observations

40. Les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de certaines des recommandations qui figurent dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 mars 2004 sont encourageants. À cet égard, je suis heureux de constater le développement d'un partenariat constructif entre le système des Nations Unies, les partenaires du développement et la CEDEAO ainsi que certains gouvernements, organisations de la société civile et communautés d'Afrique de l'Ouest. La mise en place de mécanismes reposant sur une collaboration véritable afin de régler les problèmes transfrontaliers, qui a déjà commencé, constitue un élément essentiel de toute approche intégrée de la prévention des conflits dans la sous-région.

41. Toutefois, si certaines des recommandations ont été suivies d'effets, pour d'autres, les progrès sont limités ou peu importants. Dans de nombreux domaines, des efforts accrus et mieux ciblés pourraient contribuer plus efficacement à la prévention des conflits et au renforcement de la paix en Afrique de l'Ouest. Certains de ces principaux domaines sont examinés dans les paragraphes ci-après.

42. Il serait souhaitable que les États membres de la CEDEAO transforment dès que possible le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en un instrument juridiquement contraignant. Cela montrerait clairement aux partenaires du développement et à la communauté internationale en général que les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont prêts à lutter énergiquement contre les effets dévastateurs de la prolifération des armes légères. Aussi bien la CEDEAO (par l'intermédiaire de son nouveau service sur les armes légères et de son nouveau programme dans ce domaine) que les partenaires du développement devraient appuyer les différentes commissions nationales sur les armes légères et engager un processus en vue de la création d'un registre régional de ces armes.

43. Les programmes de DDR en Sierra Leone et au Libéria, avec l'appui de la MINUSIL et de la MINUL en particulier, ont enregistré des progrès louables. Toutefois, ils ne pourront véritablement réussir sans un financement suffisant pour la réintégration et la réinsertion des ex-combattants de façon à prévenir le risque d'une reprise des conflits. La recommandation du groupe de personnalités de haut

niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) concernant la création d'un fonds permanent doté de ressources importantes pour les activités de consolidation de la paix, et qui pourrait être utilisé pour financer les programmes de réinsertion et de réintégration, pourrait se révéler particulièrement utile pour l'Afrique de l'Ouest.

44. Les mesures destinées à réduire le chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest, qui atteint des niveaux effrayants, sont essentielles à la réinsertion, à la consolidation de la paix et au développement. Le nombre de plus en plus important de jeunes, hommes et femmes, qui n'ont aucune perspective d'avoir un emploi qui leur permette de mener une vie décente, constitue une très grave menace pour l'avenir de la sous-région. L'augmentation du chômage des jeunes, et le désespoir qui l'accompagne, pourrait réduire à néant tout progrès réalisé par les pays qui sortent d'une crise, et de plus risque de détruire les structures politiques et sociales de pays actuellement stables, en particulier compte tenu des tendances démographiques et notamment de la croissance inquiétante de la population urbaine.

45. La situation humanitaire dans de nombreuses parties de la sous-région reste très préoccupante. La procédure d'appel global de 2005 pour l'Afrique de l'Ouest a fait clairement ressortir la nécessité de financer une stratégie régionale d'action humanitaire dont les projets fourniraient une vaste gamme de services d'appui transfrontaliers. J'exhorte les partenaires du développement à financer certains des projets proposés, qui pourraient améliorer la sécurité de populations qui ont un très grand besoin de protection ou qui n'ont pratiquement plus la capacité de faire face à la situation en raison de la durée des hostilités. Une attention particulière devrait être accordée aux zones frontalières sensibles touchées par les conflits, et dont les populations sont exposées à divers problèmes transfrontaliers tels que trafic illicite de drogues et d'armes, recrutement d'enfants soldats, atteintes à l'environnement, banditisme et viol généralisé.

46. La réforme du secteur de la sécurité, qui est un facteur essentiel de la prévention des conflits, est tout particulièrement prioritaire en Afrique de l'Ouest, et les États membres de la CEDEAO devraient s'y attacher, avec l'appui de la communauté internationale. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait avoir mis au point, avant la fin de 2005, en consultation avec ses partenaires d'Afrique de l'Ouest, un programme régional intégré de réforme de ce secteur, comportant des projets concrets susceptibles d'être financés par les partenaires du développement.

47. Même si la communauté internationale s'est montrée prête à apporter son aide, la promotion de la paix dans la région incombe au premier chef aux dirigeants et aux communautés d'Afrique de l'Ouest eux-mêmes. Je voudrais encourager les efforts actuellement menés par la CEDEAO et la société civile d'Afrique de l'Ouest à cet égard, et me félicite de leur collaboration de plus en plus étroite avec les Nations Unies qui continueront d'appuyer les initiatives destinées à améliorer l'avenir des populations de la région. L'harmonisation des diverses initiatives, la collaboration régionale et par-delà les frontières, une réflexion novatrice, et le regroupement des moyens de façon à éviter tout double emploi et gaspillage de ressources sont essentiels à cet égard. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest continuera d'encourager et de faciliter cette approche, en consultation avec des partenaires de la région comme de l'extérieur.